

CONSEIL COMMUNAL EST

COMPTE-RENDU

RÉUNION RESTREINTE

DU 10 MARS 2020

Projet de composteurs collectifs au parc Robespierre

Les représentants de l'association des composteurs collectifs de Peixotto présentent aux Conseillers Communaux la possibilité d'étendre l'action de l'association sur le parc Robespierre.

En effet le site des composteurs du parc Peixotto a atteint son potentiel maximum et compte tenu de l'augmentation des adhérents et de l'attractivité de ces équipements, la réalisation d'un second point de collecte est envisageable.

Il est précisé que l'association dénombre une cinquantaine d'adhérents, cependant ces derniers ne se trouvent pas tous ensemble sur le site au même moment. L'activité de l'association ne va donc pas créer de nuisances au voisinage. Les composteurs n'engendrent pas non plus de désagréments aux riverains (pas d'odeur).

Le projet porte sur 3 bacs. L'emplacement exact n'est pas défini et peut également faire l'objet d'échanges avec les Conseillers Communaux. Il est quand même préconisé de les installer le plus près de la salle Robespierre pour ainsi les éloigner des habitations. Bordeaux Métropole accompagne la réalisation de ce genre de projets afin de garantir la cohérence de l'action.

Le Conseil Communal Est émet un avis favorable mais souhaite articuler le projet de composteurs collectifs avec l'éventuelle installation de jeux pour ados.

Présentation des relevés des radars pédagogiques

Monsieur LEBLAY, présente le diaporama ci-joint.

Pour rappel, les équipements sont positionnés dans les rues préconisées par les Conseils Communaux mais ce sont les services techniques qui choisissent l'emplacement exact et les supports les plus appropriés dans les rues choisies. Ce sont des matériels totalement autonomes alimentés par des panneaux photovoltaïques et qui peuvent retransmettre les données enregistrées par voie GSM (Global System for Mobile = norme européenne de téléphonie).

Dans l'ensemble, une très grande majorité de véhicules comptabilisés dans les 4 rues sont dans les normes de vitesse (environ 90 % des véhicules).

Il convient de signaler que les radars ne font plus apparaître la vitesse lorsque celle-ci dépasse les 20 kms au-dessus de la vitesse autorisée pour ne pas susciter des tentations de « record » par les contrevenants.

L'intérêt pour Madame IRIART de ces comptages est de tirer des leçons des statistiques obtenues pour envisager ou créer des aménagements futurs de voirie afin que tout le monde puisse partager l'espace public et préserver la quiétude de tous.

Les prochaines implantations seront situées Rue Peydavant (entre le giratoire Peydavant et la rue Pacaris) et rue Clément Thomas (entre les rues Charcot et Michel Montaigne).

Le projet du budget participatif 2018 de jeux pour ados

Pour rappel, il s'agit d'un projet qui devait être réalisé dans le parc Peixotto mais le classement du parc par les Bâtiments de France nous a imposé la recherche d'un nouveau site.

Pourquoi imaginer installer ces équipements parc Robespierre ?

L'élément de centralité du projet est respecté si le choix de Robespierre s'avère in fine pertinent. C'est important pour les jeunes, porteurs du projet.

Dans cette optique, un travail a été effectué par les services de la Ville pour trouver des jeux ayant un faible impact sur le voisinage. C'est pour cette raison que les cages de football et filets de protection ont été abandonnés. Ces 3 jeux peuvent être réunis sur un même espace ou répartis sur l'ensemble du parc. C'est au Conseil Communal Est de donner son avis et de faire des propositions.

Après débat, les conseillers communaux proposent une articulation du projet avec le projet de composteurs collectifs avec une réflexion sur les emplacements de ces équipements.

Une fois les propositions d'emplacements définies, les services de la Ville concerteront les riverains immédiats. Une fois leur avis rendu, la Ville réalisera ou pas la pose des jeux.

Demande d'aide financière du centre social Bagatelle

Monsieur DENOUEL, Directeur du centre social Bagatelle vient présenter une demande de soutien financier au Conseil Communal Est. Le centre social a axé son projet d'établissement sur 3 thèmes :

- 1 – les familles
- 2 – le bien vivre ensemble
- 3 – l'accès aux droits

C'est dans le cadre de ce dernier axe qu'un projet d'accès au numérique est en cours d'élaboration. Il s'agit de solidarité numérique pour permettre l'accès à tous de ces supports numériques. Il s'agit de mettre à disposition au local du centre social Bagatelle deux ordinateurs fixes auxquels s'ajoutent deux ordinateurs portables afin de pouvoir développer l'accès au numérique dans les différents points d'intervention extérieurs (Crespy). Quatre bénévoles sont investis dans ce projet qui bénéficie d'un soutien de partenaires extérieurs. Ce projet est coûteux car il est envisagé la prise en charge par la Fondation Bagatelle non

seulement de l'achat de 4 ordinateurs, mais également de la borne Wifi dans les locaux du centre social.

Ce projet s'intègre dans la logique du renouvellement de l'agrément du centre social Bagatelle. Madame IRIART précise que bien que le Conseil Communal Est cesse ses activités le 15/03, il bénéficie d'un budget de 20 000 € pour 2020. Le centre social Bagatelle a toute légitimité pour solliciter le Conseil Communal et celui-ci est parfaitement compétent pour accorder son aide. Ce sera le nouveau conseil municipal qui, au nom de la continuité du service public, validera définitivement l'aide financière du Conseil Communal.

La demande d'aide financière porte sur l'achat de deux ordinateurs portables à hauteur de 1 500 €. Le projet est accepté par le Conseil Communal Est.